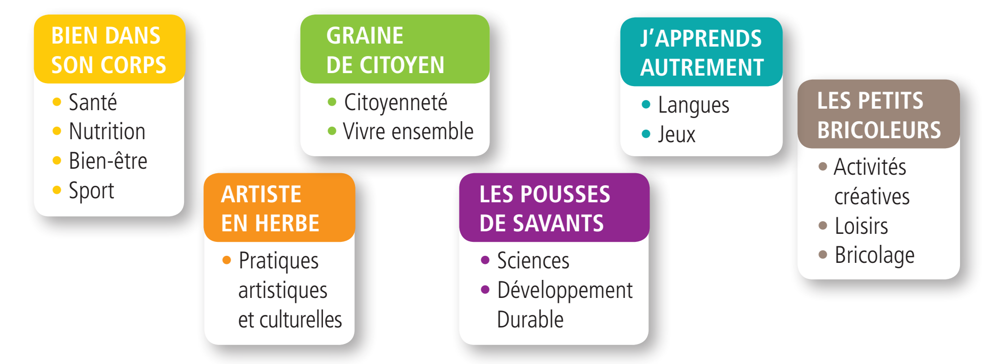
ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS

- **Des ateliers gratuits.**
- **45 min tous les soirs pour les maternelles ; 1h30 le mardi et le vendredi pour les élémentaires.**

- Une articulation autour de **6 modules regroupant des activités culturelles, sportives, loisirs, accessibles à tous les enfants et de qualité.**



- **Un espace calme sera structuré et aménagé dans chaque école** afin de proposer un espace de détente aux enfants.
- **Le cheminement des enfants à travers les différents modules sera formalisé par la mise en place d'un passeport** qui permettra de rendre compte, auprès des familles, du parcours éducatif de l'enfant pour les élémentaires. Pour les maternelles, il s'agit de mettre en place des activités calmes et d'éveil.
- **Pour les maternelles, les ateliers se dérouleront au sein de l'école (pas de déplacement).**
- **Pour les élémentaires, des ateliers pourront se dérouler sur des équipements municipaux de proximité,** accessibles à pied.
- **L'engagement des parents et des enfants est indispensable pour garantir la qualité des ateliers, ce qui induit :**
  - **une inscription aux ateliers et non par activité** pour répondre à l'objectif de découverte plurielle ;
  - **une participation des enfants sur toute la durée de l'atelier (pas de sortie anticipée) :** les parents ne viendront chercher leurs enfants qu'à l'issue des ateliers (16h30).

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les nouveaux rythmes scolaires ?

- **Une « Foire Aux Questions » répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur le site internet de la Ville : www.pessac.fr**

- **Un numéro spécial est mis en place pour y répondre :**
  ✆ 05 57 93 65 50 - du lundi au vendredi de 9h à 17h

- **En Mairie, pendant les campagnes d'inscriptions, un Point Info Rythmes scolaires** (Hall de l'Hôtel de Ville) **vous accueille du 3 au 31 mars et du 2 au 30 juin 2014 le lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 17h**





www.davidbriatte.com - Ville de Pessac - Direction de la Communication - Impression Imprimerie municipale - Papier issu de forêts gérées durablement - Février 2014



RENTRÉE 2014

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI



LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT

QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Initiée par le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires pose le principe selon lequel un enfant se construit durant tous les temps de sa vie, avant l'école, à l'école et après l'école.

Fruit d'une construction collective mobilisant largement les partenaires éducatifs du territoire - parents, enseignants, partenaires associatifs et équipes municipales - le projet d'organisation des temps de l'enfant s'inscrit dans la dynamique du Projet Éducatif du Territoire de Pessac (PEDT) qui vise à développer une offre éducative accessible, de qualité, diversifiée, tout au long de la vie et de la Ville.

À partir de septembre 2014, les écoles de Pessac passent à la semaine de 4 jours et demi :

- une matinée supplémentaire de classe le mercredi ;
- des ateliers éducatifs ludiques, de qualité, accessibles à tous, mis en place par la Ville et encadrés par du personnel qualifié : 3/4 d'heure d'atelier chaque jour pour les maternelles et une heure et demi, deux après-midi par semaine (mardi et vendredi) pour les élémentaires.



LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT À PARTIR DE SEPTEMBRE 2014

Afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun et notamment des tout-petits, les nouveaux emplois du temps sont adaptés à l'âge des enfants.

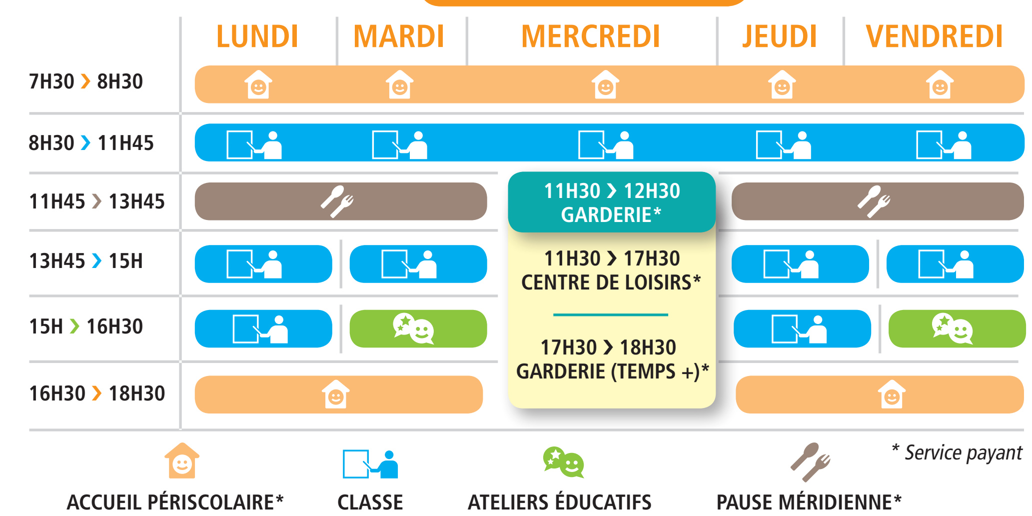


MATERNELLES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 > 8H30	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*
8H30 > 11H45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11H45 > 13H45	Pause méridienne*	Pause méridienne*	11H30 > 12H30 GARDERIE*	Pause méridienne*	Pause méridienne*
13H45 > 15H45	Classe	Classe	11H30 > 17H30 CENTRE DE LOISIRS*	Classe	Classe
15H45 > 16H30	Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs		Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs
16H30 > 18H30	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	17H30 > 18H30 GARDERIE (TEMPS +)*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE* — CLASSE — ATELIERS ÉDUCATIFS — PAUSE MÉRIDIENNE*

* Service payant



ÉLÉMENTAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 > 8H30	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*
8H30 > 11H45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11H45 > 13H45	Pause méridienne*	Pause méridienne*	11H30 > 12H30 GARDERIE*	Pause méridienne*	Pause méridienne*
13H45 > 15H	Classe	Classe	11H30 > 17H30 CENTRE DE LOISIRS*	Classe	Classe
15H > 16H30	Classe	Ateliers éducatifs		Classe	Ateliers éducatifs
16H30 > 18H30	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*	17H30 > 18H30 GARDERIE (TEMPS +)*	Accueil périscolaire*	Accueil périscolaire*

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE* — CLASSE — ATELIERS ÉDUCATIFS — PAUSE MÉRIDIENNE*

* Service payant

Pour les enfants ne fréquentant pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, les parents peuvent :
- venir les chercher à **11h30**
- les inscrire au service de **transport scolaire organisé à 11h30**
- les inscrire au **dispositif de garderie* jusqu'à 12h30**

Les enfants fréquentant le centre de loisirs* sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de classe et conduits vers le centre de loisirs dont dépend leur école, **où ils déjeuneront et passeront l'après-midi.**

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les transports scolaires seront organisés avant 8h30 le matin et après 16h30 l'après-midi (horaires identiques à aujourd'hui), à l'issue des ateliers éducatifs pour permettre à tous les enfants de pouvoir y participer.
Le mercredi matin, un service de ramassage scolaire supplémentaire sera organisé à 8h30 et à 11h30, à l'issue du temps d'enseignement.

QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?

À la rentrée 2014, le centre de loisirs de votre enfant dépendra de son école de rattachement. **Il est rappelé que le service de restauration proposé le mercredi midi est uniquement ouvert aux enfants fréquentant les centres de loisirs municipaux.**

Pour les maternelles, une répartition de proximité est proposée afin de limiter les déplacements des tout-petits. Cette offre s'articule autour de 10 centres de loisirs :

ÉCOLES MATERNELLES	CENTRE DE LOISIRS DE RATTACHEMENT LE MERCREDI
Alouette, R. Dorgelès	Alouette
Bellegrave, J. Cordier	Bellegrave
Le Colombier, Joliot-Curie	Le Colombier
La Farandole	La Farandole (Romainville maternelle de manière transitoire pour cause de travaux dans l'école)
F. Mauriac, E. Herriot	F. Mauriac
G. Leygues, Le Monteil, Saint-Exupéry	G. Leygues
J. Ferry	J. Ferry
Magonty, Toctoucau	Magonty
Pape Clément, J. Cartier	Pape Clément
Le Pontet, Montesquieu	Le Pontet



Des bus seront mis en place, pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs, lorsque les déplacements à pied ne sont pas possibles.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants aux centres de loisirs.

Pour les élémentaires, il s'agit de maintenir l'offre actuelle en optimisant les équipements existants. Cette offre s'articule autour de 3 centres de loisirs :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CENTRE DE LOISIRS DE RATTACHEMENT LE MERCREDI
Écoles extra-rocade : J. Cartier, Toctoucau, Magonty, Cap de Bos, J. Curie, R. Dorgelès, P. Castaing	Romainville
A. Briand, J. Cordier, J. Ferry	A. Briand
E. Herriot, G. Leygues, Saint-Exupéry, Montesquieu	E. Herriot



Des bus seront mis en place, pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les parents ont la possibilité de venir chercher leurs enfants sur leur centre de loisirs de rattachement. En fonction de la localisation des centres, des circuits de bus seront organisés.